



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



# APPEL A PROJETS 2019



Date limite de dépôt des candidatures :

**Vendredi 21 décembre 2018**

Votre Correspondant

PLIE : Lys-Tourcoing

Adresse : 200 rue de Roubaix – B.P. 50357 – 59336 TOURCOING Cedex

Mail : [direction@emploi-lystourcoing.fr](mailto:direction@emploi-lystourcoing.fr)

Téléphone : 03.20.28.82.20

Contacts : Samia ASSOUL NOUR et Dany SENIS



Bousbecque



SEULÉMONT

Halluin



Tourcoing



Appel à projets 2019- PLIE Lys-Tourcoing

1

# Sommaire

## Préambule

### A. Présentation générale

1. Les PLIE et l'Organisme de gestion commun
2. Le cadre de référence des PLIE et du FSE

### B. Objet de l'appel à projets

#### 1. Orientations du PLIE Lys-Tourcoing

*AXE 3 – O.T. 9 – Objectif Spécifique 1*

1.1 Accompagnement renforcé des parcours, le placement et le suivi dans l'emploi

1.2 Accompagnement à la création d'entreprises

1.3 Mise en œuvre d'étapes de parcours complémentaires à l'accompagnement renforcé

*AXE 3 – O.T. 9 – Objectif Spécifique 2*

1.4 Mobilisation des employeurs et des entreprises

*Axe hors intervention FSE*

1.5 Mise en œuvre et soutien à des projets de petite taille et des projets innovants (Hors FSE)

*AXE 3 – O.T. 9 – Objectif Spécifique 3*

1.6 Animation, coordination et ingénierie (Hors Appel à Projets Lys-Tourcoing 2019)

1.7 Dispositif Formation individuelle et collective (Hors Appel à Projets Lys-Tourcoing 2019)

### C. Procédure de sélection et modalités de conventionnement

1. Modalités de dépôt des candidatures
2. Modalités de sélection et de conventionnement
3. Calendrier

# Préambule

Chers partenaires,

Pour le PLIE Lys-Tourcoing, **cette année 2019 s'inscrit dans le cadre de la Subvention Globale 2018-2020 et du nouveau PDI 2019-2021. Nous souhaitons consolider les dispositifs d'accompagnement et de médiation vers l'emploi, et développer l'offre de prestations individuelles et collectives visant à améliorer l'employabilité des participants.**

**Dans la continuité des dernières années, un objectif de 400 nouvelles entrées pour l'année 2019 est retenu, en donnant la priorité aux demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, aux seniors, aux allocataires du RSA et aux demandeurs d'emploi reconnus Travailleurs Handicapés.**

Si le périmètre financier exact n'est à ce jour pas encore complètement connu, le Comité de Pilotage du PLIE Lys-Tourcoing du 26 novembre 2018 a validé le lancement du présent Appel à Projets pour définir les opérations qui constitueront la programmation 2019 et permettre l'accompagnement de nouveaux participants et la continuité des parcours.

Dans ce cadre, nous rechercherons à travers la sélection des opérations, la consolidation du dispositif d'Accompagnement Renforcé des Parcours pour les demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, la mise en œuvre d'étapes de parcours pour lever les freins sociaux et professionnels à l'emploi, la mise en œuvre d'actions de formation, la mobilisation des employeurs et des acteurs de l'insertion et le développement de nouvelles expérimentations...

Le PLIE Lys-Tourcoing travaillera en partenariat avec la Plateforme Territoriale pour l'Emploi et l'Insertion Professionnelle du Département, le dispositif Proch'Emploi de la Région, et s'appuiera sur les Matinales de l'Emploi de l'association Mission Emploi Lys-Tourcoing.

En fonction des enveloppes par dispositif qui seront retenues par le Comité de Pilotage, et des avis d'instruction, les opérations en demande de reconduction seront examinées en priorité ; les opérations nouvelles retenues pourraient être programmées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

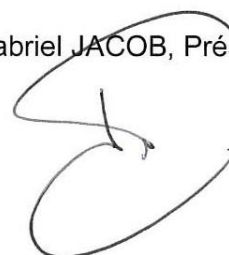
**Le FSE sera prioritairement mobilisé pour les opérations d'Accompagnement Renforcé des Parcours, de médiation à l'emploi, d'animation des acteurs et de formation des participants. Aussi, les projets relevant de ces dispositifs devront impérativement être saisis directement en ligne sur le site Ma Démarche FSE.**

Le Comité de pilotage du PLIE Lys-Tourcoing, réuni le 26 novembre 2018, a validé les orientations reprises dans cet Appel à Projets.

Pour vous accompagner dans la construction de vos réponses et faciliter la mise en œuvre de vos projets, nos équipes sont à votre entière disposition.

Cordialement,

Jean-Gabriel JACOB, Président



Appel à projets 2019- PLIE Lys-Tourcoing

3

## A. Présentation générale

### 1. Les PLIE et l'Organisme de gestion commun

Dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020, les PLIE doivent faire face à de nouvelles exigences liées à la gestion, au suivi et au contrôle des fonds FSE. Pour leur permettre de consacrer efficacement leurs moyens vers les publics exclus durablement du marché du travail, la Commission Européenne et les services de l'Etat préconisent de nouveau que les PLIE s'engagent dans une démarche de mutualisation des moyens de gestion.

Cette démarche volontariste de mutualisation des moyens de gestion des PLIE qui prend en compte la volonté politique de se regrouper et les spécificités territoriales, s'est initiée lors de la programmation 2007-2013. Elle est imposée dans le cadre de cette nouvelle programmation à tous les PLIE de la Région Hauts de France.

Soucieux d'améliorer la qualité des services proposés aux publics et de mettre en œuvre efficacement la réglementation européenne, les Elus des PLIE du Douaisis, de Lille, de Roubaix, de Sud-Est Métropole et de Lys-Tourcoing ont fait le choix de mutualiser la fonction gestion par la création de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, dès l'année de programmation 2011. Depuis l'année de programmation 2015, les Elus des PLIE Métropole Nord-Ouest, Val de Marque et Villeneuve d'Ascq-Mons en Barœul ont rejoint le mouvement.

Cette Plateforme de Gestion, qui a pour seuls membres des PLIE, a pour vocation notamment d'assurer auprès des porteurs de projets les tâches suivantes : l'instruction, avec chaque PLIE membre, des demandes de subvention de leurs porteurs de projets, le conventionnement, le contrôle et le paiement des aides.

Au-delà de la fonction gestion confiée à la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, chaque PLIE membre continue d'assurer la conduite politique, opérationnelle et technique du dispositif PLIE sur son territoire.

**A compter de l'année 2019, pour les actions mobilisant du FSE, les réponses se feront à partir de l'Appel à Projets de l'Organisme Intermédiaire de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, en précisant le PLIE du territoire d'intervention visé.**

### 2. Le cadre de référence des PLIE et du FSE

Les PLIE, qui s'inscrivent dans un cadre législatif et conventionnel dont les éléments majeurs sont présentés dans les textes qui suivent, peuvent être définis de la manière suivante :

"Les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Plates-formes de coordination, les PLIE mobilisent, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'Etat et le Service Public de l'Emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle : collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations...".

## "Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion Sociale en Métropole 2014-2020"

### - *Une nouvelle politique de cohésion en réponse aux défis de la stratégie Europe 2020*

L'Union Européenne s'est engagée à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'une société plus inclusive. Cet objectif est au cœur de la stratégie Europe 2020, qui vise à générer une croissance intelligente, durable et inclusive au sein de l'Union Européenne, défi majeur dans le contexte économique et social actuel. La politique de cohésion aujourd'hui redéfinie pour la programmation 2014 – 2020 doit à la fois permettre d'atteindre les objectifs de cette stratégie, et prendre en compte les recommandations faites à la France dans le cadre du "Semestre européen". Le Fonds Social Européen constitue, dans ce cadre, un des leviers stratégiques et financiers pour "améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active".

### - *Une nouvelle architecture de gestion du FSE*

Pour la programmation 2014 – 2020, la France a fait le choix d'une nouvelle architecture de gestion du FSE. Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, les Conseils Régionaux ont été désignés "autorités de gestion" à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation. L'Etat est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale.

Le Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre des objectifs thématiques 8 : « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » et 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

### - *Une approche stratégique et des moyens concentrés*

Le Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole s'inscrit dans le respect du principe de concentration défini par l'Union Européenne, et cible 3 objectifs thématiques :

- "Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre"
- "Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination"
- "Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie".

Ces objectifs thématiques se déclinent en sept priorités d'investissement dont quatre ont été retenues au titre de la concentration.

Cette volonté de concentration accrue du financement sur un nombre restreint de priorités se conjugue avec l'ambition d'une approche stratégique qui implique le passage d'une approche par dispositif et acteur à une approche par politique publique.

Cette approche stratégique doit conduire chaque autorité de gestion à mettre en œuvre un cadre logique d'intervention, associant des objectifs spécifiques qui reflètent le changement attendu par l'intervention du FSE.

Des indicateurs de réalisation et de résultat, assortis de cibles, permettent de mesurer les progrès réalisés.

### - *Trois axes d'intervention sont définis en cohérence et complémentarité avec les politiques publiques nationales*

1. Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

2. Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels
3. Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

A ces trois axes stratégiques s'ajoute un quatrième axe d'assistance technique dont la finalité est de donner les moyens aux gestionnaires de mettre en œuvre le programme au plus près des bénéficiaires et de communiquer sur les opportunités de financement et les réalisations, afin de faire émerger de nouvelles initiatives pour l'emploi et l'inclusion.

- *De nouvelles modalités de mise en œuvre pour les PLIE*

La période de programmation 2014-2020 est marquée par un changement important de paradigme. La Commission insiste en effet sur la nécessité de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE. Le Programme Opérationnel est construit à partir d'un cadre logique d'intervention, qui identifie les défis et besoins auxquels il convient de répondre avec le FSE, et le changement attendu. Le cadre logique d'intervention est construit à partir des objectifs thématiques et des priorités d'investissements qui y sont associées. A chaque priorité d'investissement doit correspondre un objectif spécifique. Il doit formuler le changement attendu via les actions qui seront mises en œuvre au sein de la priorité d'investissement ; il formalise l'objectif politique sous-jacent au choix de l'intervention. A chaque objectif spécifique est associé un ou plusieurs indicateurs de réalisation et de résultats, pour permettre de mesurer les progrès réalisés. Des objectifs bien définis, mesurés par un ensemble d'indicateurs et assortis de cibles appropriées sont donc les éléments clés du système basé sur la performance, attendu par la Commission Européenne.

**Dans ce cadre, les PLIE construisent leur Appel à Projets autour de :**

- **I'Axe 3** : "Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion"
  - **Objectif thématique 9** : "Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination"

A cet objectif thématique 9, correspondent 3 objectifs spécifiques auxquels les porteurs de projets devront répondre :

- **Objectif spécifique 1** : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- **Objectif spécifique 2** : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans le parcours d'insertion
- **Objectif spécifique 3** : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Les textes de référence :

- La circulaire du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du 21 décembre 1999 relative au développement de Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi
- Le Code du Travail, dans son article L.322-4-16-6
- Le [Programme Opérationnel National FSE 2014/2020](#) qui définit les finalités poursuivies par les PLIE
- [Le guide méthodologique des PLIE.](#)

## **Public visé, finalité des opérations, critères d'éligibilité et types d'opérations mises en œuvre**

Les projets éligibles au cofinancement des PLIE doivent permettre d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi pour des publics en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle du territoire des PLIE : chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, allocataires de minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés...

Pour répondre aux besoins et opportunités d'un territoire et sur la base d'un diagnostic et d'un projet partagés par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques qui sont concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire, les PLIE définissent des objectifs et un plan d'actions.

Pour répondre à ces objectifs, chaque PLIE met en œuvre sur son territoire ses orientations et un programme d'actions spécifiques.

Au terme de l'appel à projets, le porteur de projets retenu pour la mise en œuvre d'une opération, conventionnera avec la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, et devra répondre aux obligations fixées par les règlements communautaires et nationaux, notamment celles liées à la [publicité](#) et à [l'éligibilité des dépenses](#).

L'ensemble des textes réglementaires est consultable auprès des services gestionnaires ou sur le site Internet : <http://www.fse.gouv.fr>

Les projets présentés doivent répondre aux principes d'intervention des crédits FSE. Une attention particulière sera apportée sur : le respect du principe d'additionnalité.



## B. Objet de l'appel à projets

### 1. Orientations du PLIE Lys-Tourcoing

A partir de sa connaissance du monde économique et du marché du travail, ainsi que des grands projets du territoire Lys-Tourcoing, le PLIE appuie sa dynamique sur 5 grands axes :

- les actions d'orientation, de sensibilisation et de mobilisation des participants,
- la formation et la qualification,
- la médiation à l'emploi,
- de manière transversale, l'accompagnement renforcé tout au long du parcours des participants,
- l'animation du dispositif PLIE.

Il est attendu que les projets présentés permettent la mise en œuvre des actions à destination des participants du PLIE :

- La mise en œuvre d'un accompagnement renforcé :
  - Il s'agit de proposer un accompagnement individualisé et personnalisé dans la construction d'un parcours intégré conduisant à l'accès à l'emploi durable ou à la formation qualifiante des participants éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.
- La mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours visant à :
  - caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ;
  - lever les freins professionnels à l'emploi et à la formation, y compris pour les salariés en contrats aidés du secteur non marchand : formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours (notamment dans le domaine des TIC), lorsque les dispositions prévues en matière de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée ; mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat, accompagnement des volontaires du service civique...) et travail dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique ;
- La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi,
- La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

#### Les publics concernés :

**Le PLIE Lys-Tourcoing couvre le territoire géographique des communes de Bondues, Bousbecque, Comines, Deûlémont, Halluin, Linselles, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Tourcoing, Warneton et Wervicq-Sud.**

Les publics doivent obligatoirement être domiciliés sur l'une de ces onze communes.



Conformément aux directives du Comité de Pilotage du PLIE Lys-Tourcoing du 26 novembre 2018, une attention particulière sera portée aux publics relevant des critères suivants :

- Allocataires du R.S.A.
- Demandeurs d'emploi de + 45 ans et notamment de + de 50 ans
- Demandeurs d'emploi reconnus Travailleurs Handicapés
- Demandeurs d'emploi de longue et très longue durée
- Jeunes peu ou pas qualifiés
- Demandeurs d'emploi en difficultés d'insertion sociale et professionnelle

**Les objectifs annuels du PLIE :**

- 1200 participants en parcours sur la période
- 800 participants en file active
- 400 entrées nouvelles
- 200 sorties positives

## Les actions attendues :

### 1.1 - Accompagnement Renforcé des Parcours, le placement et le suivi dans l'emploi et/ou la formation

L'organisation de cette thématique, spécificité des PLIE (Programme opérationnel FSE – Pour l'emploi et l'inclusion 2014-2020) doit permettre aux publics cibles d'intégrer une ou des actions de droit commun et/ou des opérations du PLIE et de favoriser la construction des parcours d'insertion professionnelle aboutissant à l'emploi et à la qualification. Elle se base sur l'accompagnateur vers et dans l'emploi qui gère un portefeuille de participants PLIE en s'appuyant sur un logiciel commun de suivi des parcours.

Lors du premier accueil, l'accompagnateur définit avec le participant un diagnostic de sa situation et établit avec lui un plan d'action individualisé. S'il s'avérait que la mise en œuvre d'un parcours PLIE ne soit pas pertinente ou que le participant ne veuille y adhérer, un retour commenté sera effectué auprès du prescripteur pour l'informer de la non intégration au sein du dispositif. La validation de l'intégration donne lieu à la signature conjointe d'un contrat d'engagement.

Les accompagnateurs vers et dans l'emploi ont pour mission principale la mise en étape des participants, veillant à réduire autant que possible les phases de transition entre deux étapes, par une anticipation constante.

Pour ce faire, ils assurent le suivi sur le lieu d'action en appui des référents d'étapes et peuvent rencontrer les participants pour réaliser le bilan d'une étape et recueillir le besoin exprimé pour la suite de parcours.

Les accompagnateurs vers et dans l'emploi capitalisent les informations sur les participants en renseignant la base ABC Viesion et transmettent au PLIE l'ensemble des documents nécessaires à la validation du parcours des participants.

Les accompagnateurs vers et dans l'emploi positionnent les participants sur les offres d'emploi identifiées et susceptibles de leur correspondre.

Les accompagnateurs vers et dans l'emploi participent aux Matinales de l'Emploi organisées par la MELT pour favoriser le rapprochement entre offres et demandes d'emploi.

Les accompagnateurs vers et dans l'emploi favorisent le lien avec le secteur marchand et sont amenés à des prises de contact direct avec des employeurs afin d'optimiser la candidature des participants du PLIE. Ils participent du placement à l'emploi et suivent le participant dans son intégration sur le poste de travail jusqu'à la validation de 6 mois de travail effectif dans l'entreprise.

Ils positionnent les participants sur les offres de formation du droit commun ou les actions spécifiques mises en œuvre par ailleurs par le PLIE.

Ils demeurent en lien avec les référents RSA afin de favoriser les articulations sur le champ des problématiques sociales pour le public concerné et entretiennent une relation qui facilite le renouvellement du Contrat d'Engagement Réciproque lorsque cela est nécessaire.

La mission de l'accompagnateur vers et dans l'emploi est donc transversale : elle s'appuie sur un ensemble de ressources mobilisables au niveau des actions du droit commun ou de la programmation spécifique du PLIE. Cette mission prend fin dès que le participant a atteint plus de 6 mois de maintien à l'emploi (hors contrat aidé) ou lorsque celui-ci a validé une formation qualifiante.

Il est attendu que tout participant soit accompagné dans son appropriation des techniques de recherche d'emploi et qu'il soit familiarisé avec l'usage numérique dans le cadre de sa recherche d'emploi.

Pendant toute la durée de l'accompagnement :

- Le participant sera vu autant que nécessaire, ceci au moins deux fois par mois,

- Le participant en étape sera suivi en lien avec le référent d'étape chez le bénéficiaire ou le partenaire (participation aux comités de suivi...), il sera vu au moins une fois par mois.

L'équipe d'animation du PLIE animera le réseau des référents par le biais :

- Des comités de suivi *mensuels*,
- Des réunions thématiques,
- Des comités de suivi chez les bénéficiaires ayant pour objet les filiarisations des participants,
- De la transmission en continu des informations relatives à la mise en œuvre d'actions spécifiques, des actions du droit commun dont il a connaissance et de tout autre opportunité relayée par le biais de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

La mise en œuvre d'actions collectives et de préparations spécifiques en direction des participants est attendue. Elle peut donner lieu à des collaborations entre référents de parcours et peut bénéficier de l'appui pédagogique de l'équipe d'animation du PLIE.

**Il est possible dans le cadre de cette thématique de distinguer cinq types d'accompagnements :**

- 1- **Le portefeuille du Référent Généraliste de Parcours comprend à tout moment du déroulé de l'opération au moins 80 participants.**
- 2- **Le portefeuille du Référent de Parcours dédié à l'accompagnement renforcé du public « senior » comprend à tout moment du déroulé de l'opération 80 participants âgés de 45 ans et plus dont 60 participants âgés de 50 ans et plus.**
- 3- **Le portefeuille du Référent de Parcours dédié à l'accompagnement renforcé du public « reconnu Travailleur Handicapé » comprend à tout moment du déroulé de l'opération 40 participants.**
- 4- **Le portefeuille du Référent de Parcours dédié à l'accompagnement renforcé du public sous main de justice comprend à tout moment du déroulé de l'opération 50 participants.**
- 5- **Le portefeuille du Référent d'Etape (formation, Contrats Aidés, emploi) comprend à tout moment du déroulé de l'opération 80 participants.**

**Les charges de personnel sont plafonnées à un montant de 46 000€ par ETP.**

Résultats attendus :

- filiarisation ascendante pour les participants du PLIE,
- sortie positive à l'issue d'un parcours d'une durée moyenne de 18 mois.

Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation :

- les caractéristiques des participants,
- la quantité et la qualité du suivi réalisé et reporté dans ABC Viesion,
- la qualité des parcours engagés (étapes ascendantes, positionnement sur les opérations et les différentes prestations du droit commun et du PLIE, élargissement des choix professionnels, mises en relation sur des offres d'emploi du secteur marchand),
- la continuité des parcours (temps de latence réduit entre deux étapes),
- les abandons constatés,
- les sorties positives.

## 1.2 - Accompagnement à la création d'entreprises

Ce dispositif d'accompagnement doit permettre aux participants du PLIE, de réaliser leurs projets de **création d'entreprise**.

Les étapes de l'accompagnement :

- Proposer des **ateliers collectifs** afin de favoriser l'interactivité entre les participants et une première approche de la constitution d'un réseau, leur permettant de **se professionnaliser davantage** (étude de marché - définition de projet - outils de communication - prévisionnel financier - négociation commerciale etc...).
- Guider et aider le participant dans la réalisation de son **étude de marché** afin de :
  - Vérifier que son projet est cohérent du point de vue commercial et s'assurer qu'il existe bien une réelle opportunité à saisir.
  - Constituer un outil support pour l'établissement de son prévisionnel financier.
  - Professionnaliser sa démarche et apporter du poids à son business plan.
  - Permettre de valider l'offre commerciale de sa future entreprise.
- Aider au choix de son **statut juridique** ainsi qu'au choix du régime fiscal et de la protection sociale.
- Aider à la réalisation d'un prévisionnel financier :
  - plan de financement sur 3 années,
  - plan de trésorerie sur 12 mois et aide au calcul du chiffre d'affaires
  - compte de résultat sur 3 ans.
  - détermination des ratios suivants : seuil de rentabilité et Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

Les participants ayant créé leur activité seront accompagnés jusqu'à 6 mois suivant la date de création.

L'accompagnateur devra s'assurer du relais vers une suite de parcours pour les participants qui n'aboutiraient pas à la création de leur activité.

### Résultats attendus :

- 4 ateliers
- 40 accompagnements à la création
- 15 créations d'activité

### Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation :

- les caractéristiques des participants
- la quantité et la qualité du suivi réalisé et reporté dans ABC Viesion
- la continuité des parcours
- le nombre de sorties positives

### **1.3 – Mise en œuvre d'étapes de parcours complémentaires à l'accompagnement renforcé**

Mise en œuvre de prestations visant à la levée des freins sociaux et professionnels, avec pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour des participants du PLIE.

Les types d'action qui pourront être financées (liste non exhaustive) :

Frein à la mobilité,  
Frein à l'appétence à la formation,  
Connaissance du marché du travail (découverte des métiers, visites entreprises...),  
Maîtrise des savoirs de base,  
Alphabétisation, illettrisme, remise à niveau...  
Valorisation des compétences,  
Estime/confiance en soi,  
Définition de projet, bilan de compétences...  
Techniques de Recherche d'Emploi, simulation entretien,  
Coaching, Tutorat, Parrainage.....

Pour les participants du PLIE salariés au sein des S.I.A.E, toutes les actions favorisant la levée des freins socio-professionnels, la montée en compétences, la qualification, l'accès à l'emploi... pourront donner lieu à une sollicitation du PLIE.

Résultats attendus :

- filiarisation vers une étape ascendante pour les participants (exemple : Accès à un contrat aidé, passage d'un ACI en E.I., formation qualifiante ou préparatoire, accès à l'emploi marchand).

Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation :

- caractéristiques des participants,
- nature du suivi et outils d'évaluation mis en œuvre,
- volume et nature des étapes complémentaires mobilisées (dont formations qualifiantes, professionnalisantes, ...),
- volume et nature des filiarisations.

### **1.4 – Mobilisation des employeurs et des entreprises**

#### **Médiation à l'emploi**

Ce dispositif a un double objectif :

- L'accompagnement du participant dans sa recherche d'emploi, en lui **apportant les techniques les plus adaptées pour entrer en contact avec l'entreprise** et proposer ses compétences. L'accompagnement pourra alterner des séquences collectives et individuelles. Il devra permettre l'élargissement des cibles métiers et **favorisera la mise en relation avec l'entreprise sous toutes les formes possibles**.
- Le placement et le suivi de la personne dans l'emploi durant 6 mois, afin d'optimiser son maintien sur celui-ci. Il s'agit de contribuer à lever les risques d'échec (difficultés d'intégration dans l'entreprise, perte de motivation, abandon de poste, problèmes périphériques à l'emploi : santé, logement, garde d'enfants, ...).

Résultats attendus :

- Nombre d'accès à l'emploi + 6 mois
- Nombre de maintiens dans l'emploi à 6 mois

Appel à projets 2019- PLIE Lys-Tourcoing

- Nombre d'offres et de postes captés
- Nombre de contrats de travail signés

Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation :

- Nombre de participants accompagnés
- Volume et nature des contrats de travail
- Volume des entreprises mobilisées

### **1.5 – Mise en œuvre et soutien à des projets de petite taille et des projets innovants (Hors FSE)**

Certaines initiatives ont pu se heurter par le passé à la complexité et les nécessités administratives liées à l'octroi d'un soutien du FSE.

Aussi, afin de maintenir et encourager ces initiatives, et notamment celles qui peuvent parfois apparaître modestes mais pour autant en grande proximité des participants, une enveloppe budgétaire spécifique, hors FSE, est identifiée par le PLIE.

**Nous vous invitons à vous rapprocher de nos services dans ce cadre afin que vous soit précisée plus avant la démarche et que vous soient transmis les documents ad hoc vous permettant de répondre à l'Appel à Projets. Ces documents sont également disponibles sur notre site internet.**

Ces projets seront instruits dans nos instances de décision mais ne nécessiteront pas d'être remontés et suivis dans le cadre des procédures FSE.

Il est attendu, notamment, que ces projets puissent favoriser le lien entre les participants du PLIE et les thématiques développées dans cet Appel à Projets.

## **1.6 – Animation, Coordination et Ingénierie (Hors Appel à Projets PLIE Lys-Tourcoing 2019)**

Fondé sur un diagnostic partagé par les Collectivités Locales, l'Etat et les acteurs sociaux et économiques concernés, le PLIE Lys-Tourcoing est un partenaire incontournable du Territoire.

En effet, il a pour mission de réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs visant le retour à l'emploi durable des personnes qui en sont éloignés. A ce titre sont mis en place des parcours individualisés et renforcés.

Les objectifs du PLIE s'inscrivent dans le cadre des orientations de l'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, concertées entre l'Etat, Pôle Emploi, les communes du territoire Lys-Tourcoing, le Département, la Région.

Le PLIE couvre le territoire géographique des communes de Bondues, Bousbecque, Comines, Deûlémont, Halluin, Linselles, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Tourcoing, Warneton et Wervicq-Sud.

Conformément au Programme Opérationnel du FSE 2014-2020, le type d'opérations pouvant être mises en œuvre et cofinancées par le FSE portera sur des actions d'animation, de coordination, d'ingénierie et de suivi du partenariat local.

Dans ce cadre, le PLIE se fixe trois orientations majeures :

- Renforcer la complémentarité de l'offre de services du PLIE avec celle du Service Public de l'Emploi et celle du Département en qualité de chef de file de l'inclusion.
- Renforcer les dynamiques de concertation avec les acteurs locaux et les acteurs institutionnels pour définir la stratégie Emploi sur le territoire.
- Développer et construire une offre de service diversifiée qui réponde aux besoins des publics. Cette offre de service devra être complémentaire à celles existantes et disponibles à la fois sur le territoire et dans le droit commun.  
Pour ce faire, le PLIE doit pouvoir proposer à la fois des actions collectives, mais aussi instruire les demandes de formation individuelles.

Le dispositif PLIE est doté d'instances partenariales techniques, politiques et stratégiques permettant l'atteinte de ces objectifs (Bureau, Conseil d'Administration, Comité de Pilotage).

A cet effet, le bénéficiaire assurera les fonctions de coordination et d'animation auprès des partenaires. Les moyens humains devront être listés, détaillés et en adéquation avec le projet déposé.

## **1.7 – Dispositif Formation individuelle et collective (Hors Appel à Projets PLIE Lys-Tourcoing 2019)**

En additionnalité et/ou en complémentarité des programmes de formation existants, le PLIE permet le financement de parcours individuels ou collectifs de formation visant à améliorer l'employabilité de ses participants.

Cette opération est mise en œuvre et gérée au "fil de l'eau" par l'équipe d'animation du PLIE Lys-Tourcoing.

La gestion de ce dispositif, basé sur l'achat de prestations, impose, dans la mesure du possible, une mise en concurrence des prestataires potentiels.

La mise œuvre de ce dispositif consiste à informer et aider les référents pour l'identification des besoins, le montage des dossiers, l'instruction des demandes, le conventionnement, l'évaluation et le paiement des parcours de formation dans la limite de l'enveloppe financière disponible.



## C. Procédure de sélection et modalités de conventionnement

### 1. Modalités de dépôt des candidatures

L'Appel à Projets est une procédure ouverte à tous les acteurs locaux remplissant les conditions d'éligibilité susmentionnées.

Il est attendu des bénéficiaires qu'ils se positionnent sur l'une et/ou l'autre des thématiques pour leur(s) proposition(s) d'opération(s) structurelle(s), sauf sur les thématiques « Animation, Coordination et Ingénierie » et « Formation » gérées en opérations internes par la structure porteuse du PLIE Lys-Tourcoing.

**Les bénéficiaires déposeront une demande de subvention par objectif spécifique et par thématique pouvant comporter plusieurs fiches actions (cf. « Actions attendues », page 10 à 14), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.**

**Sous réserve de leur sélection par les instances du PLIE Lys-Tourcoing, les nouvelles actions retenues pourront être programmées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.**

Le FSE sera prioritairement mobilisé pour les opérations d'Accompagnement Renforcé des Parcours, d'Accompagnement à la création d'entreprise, de Mise en œuvre d'étapes de parcours complémentaires à l'accompagnement renforcé, de Médiation à l'emploi, d'Animation du PLIE et de Gestion des formations. Aussi, les projets relevant de ces dispositifs devront être saisis directement en ligne sur le site Ma Démarche FSE (outil de dématérialisation dans le cadre de la Programmation 2014-2020) et rattachés à l'Appel à Projets de l'Organisme Intermédiaire de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, en précisant le PLIE du territoire d'intervention visé (en l'occurrence le PLIE Lys-Tourcoing).

Pour tous les autres projets proposés, le dossier devra comporter le projet complet et le budget de l'opération (dossier à télécharger sur le site [www.emploi-lystourcoing.fr](http://www.emploi-lystourcoing.fr)).

Les dossiers de réponses pourront faire l'objet de modifications et régularisations ultérieures pour se conformer aux règles et fonctionnement spécifiques à la gestion du FSE dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020.

### 2. Modalités de sélection et de conventionnement

L'instruction doit permettre de vérifier que le dossier est complet et qu'il est a priori recevable au regard des textes réglementaires (FSE) en vigueur et fondé sur son contenu (cohérence, pertinence du projet). Seules les candidatures complètes feront l'objet de la procédure d'instruction et de sélection. Un accusé de réception sera transmis aux porteurs de projets.

Pendant cette phase d'instruction, des informations complémentaires peuvent être demandées et des rencontres peuvent être organisées avec les porteurs de projets.

Les personnes en charge de l'instruction s'assurent que les dossiers relevant du FSE correspondent bien aux priorités et objectifs définis par le cahier des charges de l'objectif spécifique correspondant.

La sélection des opérations, après instruction technique, se fait au Comité de Pilotage du PLIE et est validée par le Bureau de l'Association Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Les projets acceptés ou non, relevant du FSE, sont présentés à l'instance exécutive de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis pour une validation définitive des opérations sélectionnées avant notification et conventionnement aux porteurs de projets. Pour ces dossiers, l'ensemble des échanges se fait via l'outil de dématérialisation des dossiers, Ma Démarche FSE, obligatoire dans le cadre de la Programmation 2014-2020.

### 3. Calendrier

- ☞ Tous les dossiers à l'exception des dossiers s'inscrivant sur la thématique « Mise en œuvre et soutien à des projets de petite taille et projets innovants » devront être saisis complètement (statut "déposé") en ligne sur le site Ma Démarche FSE.

A compter de l'année 2019, pour les actions mobilisant du FSE, les réponses se feront à partir de l'Appel à Projets de l'Organisme Intermédiaire de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, en précisant le PLIE du territoire d'intervention visé.

Aussi, dans l'attente du calendrier lié à cet Appel à Projets, une lettre d'intention (modèle téléchargeable sur le portail FSE du site Internet de la Mission Emploi Lys-Tourcoing) doit être adressée à l'attention M. Philippe MAZELIÉ, Directeur de l'association Mission Emploi Lys-Tourcoing au titre du PLIE Lys-Tourcoing,

**AU PLUS TARD POUR LE VENDREDI 21 DECEMBRE 2018**

- ☞ Les dossiers relevant de la thématique « Mise en œuvre et soutien à des projets de petite taille et projets innovants » devront être adressés à l'attention de M. Philippe MAZELIÉ, Directeur de l'association Mission Emploi Lys-Tourcoing au titre du PLIE Lys-Tourcoing

**AU PLUS TARD POUR LE VENDREDI 21 DECEMBRE 2018.**

- 1 exemplaire "papier" par voie postale (cachet de la poste faisant foi), ou déposé pendant les heures d'ouverture à :

**Mission Emploi Lys-Tourcoing (PLIE)**

200 rue de Roubaix – BP 50357 - 59336 TOURCOING Cedex

Et

- 1 exemplaire "numérique" par courriel sur l'adresse suivante :  
[direction@emploi-lystourcoing.fr](mailto:direction@emploi-lystourcoing.fr)

**Liens internet conseillés :** (si version Word : clic droit avec la souris sur le lien, choisir « ouvrir le lien hypertexte », si version PDF : double clic sur le lien) :

- pour mieux comprendre les PLIE

[Guide méthodologique des PLIE](#)

[Mutualisation de la fonction d'organisme intermédiaire](#)

- pour mieux comprendre le FSE

[Site officiel du FSE en France](#)

[Programme Opérationnel National du FSE 2014-2020](#)

La DGEFP et l'ensemble des services gestionnaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes opérationnels FSE et IEJ s'inscrivent dans une démarche qualité.

Toute réclamation est à formuler sur la plateforme EOLYS créée à cet effet.

<https://www.plateforme-eolys.fse.gouv.fr/>

**Une réunion d'information et d'aide à la complétude et à la saisie dans MDFSE est proposée le :**

**LE MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 A 10H00**

à la Mission Emploi Lys-Tourcoing

Inscription préalable demandée par mail à [direction@emploi-lystourcoing.fr](mailto:direction@emploi-lystourcoing.fr)

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter :

Samia ASSOUL NOUR ou Dany SENIS au 03 20 28 82 20